

---

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT 18 MAI 2020 14h00 en visioconférence

---

## Table des matières

Membres avec voix délibératives.....	1
Membres avec voix consultatives.....	1
Informations.....	2
Approbation du procès verbal de la séance du 3 février 2020.....	8
Evolution de la formation.....	8
Questions diverses.....	9

## Présents

### Membres avec voix délibérative

#### Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES ; Véronique AUGÉ ; Marie-Laure BARBIER ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Jeanne CADIEUX ; Marjolaine CHATONEY ; Bernard CHIROL ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Magdalena CONCA ; Jean-Yves DALVERNY ; Christelle DEGREGZ ; Laurence ESPINASSY ; José FOUQUE ; Catherine FUCHS ; Jean-Louis LEYDET ; Isabelle MAGNI ; Nathalie MIKAILOFF ; Valérie MUNIER ; Noémie OLYMPIO ; Jean-François PABA ; Marion TELLIER ; Pascal TERRIEN ; Jean-Luc VELAY ; Olivier VORS.

#### Représenté.e. s :

Madame Valérie MAILHES par Patrice BONNET.

#### Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Alain BRUNIAS ; Jérémy CASTERA ; Jean-Charles CHABANNE ; Christine MUSSARD ; Graham RANGER ; Céline YORDIKIAN ; Rachid ZAROUF.

### Membres avec voix consultative

#### Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Marlène ASTRION ; Magali BALLATORE ; Valérie BARANES ; Pascale BRANDT-POMARES ; Martine CONIO ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Mathilde FAVIER ; Alain GARCIA ; Jean-François HEROLD, Beate HOSCHEK-LEMESLI ( ? ) ; Patrice LAISNEY ; Nicolas MASCRET ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Ariane RICHARD BOSSEZ ; Frédéric SAUJAT ; Mailys SILVY ; Eric TORTOCHOT ; Maxime TRAVERT ; Jessyca TRETOLA ; Martine QUESSADA.

Représenté.e.s :

Monsieur Vincent VALERY par Marie-Christine RIBEROLLES.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Anne DEMEESTER ; Suzanne GUILHEM ; Philippe MAHEU ; Christian PATOZ.

## 1. Informations

**Valérie Munier** ouvre la séance à 14h et donne la parole à Pascale Brandt-Pomares pour le point « informations ».

**Pascale Brandt-Pomares** présente un bilan de la situation actuelle et de cette période extrêmement spéciale de confinement. L'étape du tout confinement est passée, mais nous restons encore dans une période où le travail à distance reste la priorité. Les sites de l'Inspé ont rouvert progressivement, depuis le lundi 11 mai. Tout a été mis en place pour qu'ils puissent accueillir les personnels. Cela a impliqué une remise en marche avec des conditions particulières pour assurer leur sécurité.

Depuis le début du confinement, la directrice a établi une communication directe avec tous les étudiants et les personnels de l'Inspé et adressé régulièrement un message pour faire un point sur la situation extraordinaire que nous avons vécu.

En urgence, il a fallu faire un point sur le matériel à disposition sur les sites de manière à prêter des ordinateurs. Un maillage a été mis en place avec tous les responsables, pour la continuité administrative avec les responsables de pôles et les responsables de sites, et pour la continuité pédagogique avec tous les responsables de parcours ou de formation. Pascale Brandt-Pomares remercie tous les responsables qui ont permis de maintenir les liens entre les personnes et une certaine activité, même si cela a été difficile et compliqué, ainsi que tous les personnels. Nous avons mis en place un système qui a permis de suivre tous les étudiants, une cellule de crise a été créée au sein de l'université et pour ce faire, les responsables de parcours ont été des relais essentiels.

L'université a mis en place tout ce qui était possible pour permettre aux étudiants à l'étranger d'être rapatriés. Cependant, certains ont affirmé leur volonté de rester sur place.

Durant le confinement, des étudiants ont rencontré des difficultés sociales et financières liées à la situation et à la diminution de leurs ressources. Des paniers repas ont pu leur être distribués sur le site de Saint Jérôme. Les équipes ont veillé du mieux possible à répondre à toutes ces urgences avec, au cœur des préoccupations, la continuité pédagogique et une réflexion pour continuer à donner aux étudiants les moyens de travailler dans les meilleures conditions.

L'université a demandé à ce qu'il y ait un plan de continuité pédagogique prévu par formation, pour essayer de maintenir le lien pédagogique avec les étudiants, même si cela ne remplace pas le présentiel. L'Inspé l'a mis en place. Nous avons pu dans certains cas équiper des étudiants qui n'avaient ni accès à internet ni à un ordinateur. Ce travail des équipes pédagogiques est énorme et nous avons pu proposer aux étudiants des alternatives dans une situation que personne n'avait jamais imaginée.

Pascale Brandt-Pomares souligne la fierté que doit procurer cette immense capacité de mobilisation.

S'est également posée la question des examens. Il a fallu anticiper sur la façon dont les diplômes allaient pouvoir être validés, que ce soit pour l'année de M1 ou pour le jury de Master lui-même. À la différence d'autres composantes, le contrôle continu total déjà

existant au sein de l'Inspé, a permis d'évaluer ceux qui pouvaient l'être. L'université a choisi de ne pas pénaliser les étudiants sur les éléments qui ne pourraient pas être évalués au second semestre. Toutes les dispositions ont été prises pour attester du niveau nécessaire requis pour l'obtention du diplôme. Les jurys de validation des diplômes pourront donc se tenir en temps et en heures, même si certaines choses ont été adaptées, notamment en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, à la fois pour laisser aux étudiants le temps de travailler et aux correcteurs pour le temps nécessaire à l'évaluation. Il n'était pas possible de décaler davantage car le jury de titularisation des fonctionnaires stagiaires se tiendra dans les délais habituels. Des ajustements ont été rapidement prévus de concert avec les services du Rectorat pour le second degré, notamment afin de fixer des dates. Concernant le premier degré, la requête a été plus tardive mais il est souhaitable de se caler sur les dates retenues pour le second degré avec le Rectorat.

**Patrice Laisney :** Il était nécessaire de faire un point sur la situation des étudiants de l'Inspé. Une cellule a été constituée de manière à évaluer les besoins et y répondre. Concernant les difficultés des étudiants : 102 ont été signalés depuis le début de la crise, ce qui représente 3% des étudiants de l'Inspé, 35 sont remontés suite à une enquête qui a été faite par AMU au début de la crise et 67 se sont rajoutés ensuite (remontés par le biais des responsables de parcours et du pôle de formation). Différents types de problèmes ont été identifiés : informatique, financier, alimentaire, de logement, psychologique, de santé et des problèmes pédagogiques. Les problèmes pédagogiques ont été très majoritairement pris en charge par les responsables de parcours.

Sur les plans numérique et alimentaire, cela a été pris en charge par l'université, avec la distribution de clés 4G et d'ordinateurs portables. Des aides alimentaires ont pu se mettre en place sur les sites Aixois et Marseillais. Sur les 4 sites, la mention 1, 2 et 4 ont été touchées par ces difficultés. À ce jour, sur les 102 étudiants concernés, nous avons résolu 47 situations et nous avons encore une soixantaine de cas en traitement. Cependant, nous avons des difficultés à obtenir des remontées sur le règlement ou non des problèmes. Nous savons qu'environ la moitié des étudiants ont trouvé une solution et pour les autres, nous continuons à les contacter régulièrement pour essayer d'avoir de leurs nouvelles.

**Pascale Brandt-Pomares :** Concernant la situation actuelle, les étudiants ne reviendront pas dans les locaux de l'université avant la rentrée prochaine, septembre, cela étant à anticiper concernant la rentrée des M2 qui se fait bien avant. Il faut maintenant pouvoir s'organiser pour proposer des enseignements à distance et préparer la rentrée dans cette perspective. La période de confinement nous aura montré que des choses sont possibles, nous sommes nombreux à nous être familiarisés avec des outils de visioconférence et il va falloir que l'université se dote de nouveaux outils. Les outils à distance, la plateforme AMETICE ont bien fonctionné et des centaines de cours ont été créés en plus de ceux qui existaient. Sur le plan pédagogique, nous nous sommes retrouvés en première ligne pour accompagner les étudiants stagiaires qui avaient eux-mêmes à mettre en place la continuité pédagogique pour leurs élèves et quelquefois à assurer aussi l'enseignement en présentiel pour accueillir les enfants des personnels soignants et prioritaires. Il y a des changements sur le plan pédagogique et nous aurons un rôle quant à leurs évolutions. Concernant l'institution, elle s'engage à maintenir des réunions à distance pour ceux qui ne pourraient pas être sur les sites, ce qui représente un gain en terme de temps, de trajet et d'efficacité. Cette situation peut nous permettre de modifier nos habitudes.

Sur le plan national, malgré la crise, nous sommes toujours dans un contexte de réforme qu'il faut mettre en œuvre. Nous devons faire remonter, avant la fin du mois de mai, l'état de l'avancée de nos travaux, mais il y a beaucoup de discussions en national sur les éléments qui doivent justement être communiqués au Ministère. Il y aura vraisemblablement la rédaction d'un texte commun à tous les Inspé pour exprimer la difficulté dans laquelle ils sont au regard de la crise sanitaire et pour demander un délai. Les

maquettes devraient être transmises pour le mois de novembre, ce qui paraît être un délai très compliqué à tenir, compte-tenu de l'organisation de la rentrée. Cependant l'état des lieux demandé par le ministère, afin de présenter nos avancées et ce qui sera mis en place à la rentrée 2020 en vue du concours 2022, doit être réalisé. Tous les Inspé ne sont pas au même niveau d'avancée. L'Inspé d'Aix-Marseille a déjà pris beaucoup d'avance, notamment en raison de la mise en place effective de l'approche par compétences et des bonnes relations entretenues avec les partenaires.

**Catherine Fuchs** demande des éclaircissements sur l'évaluation des M2. Concernant les stagiaires qui n'auraient pas pu être totalement évaluables par rapport à certains travaux non rendus ce semestre, quelles sont les solutions prévues pour ne pas les pénaliser ?

**Pascale Brandt-Pomares** : C'est la règle générale d'AMU qui s'applique et qu'il est d'ailleurs plus facile d'appliquer pour les étudiants de l'Inspé, les stagiaires comme les autres étudiants. Dans la mesure où nous sommes en approche par compétences, tous les enseignements et toutes les compétences à évaluer pouvaient l'être à partir de travaux à rendre ou en cours, et/ou d'éléments dont l'évaluation pouvait déjà avoir été faite. Il n'y aura pas de diplôme « au rabais », en revanche le fait de ne pas avoir pu évaluer des éléments qui auraient dû l'être au semestre 4 peut entraîner une « neutralisation » ne pénalisant pas l'étudiant n'ayant pas pu être évalué.

**Catherine Fuchs** : Ces informations sont-elles également valables pour le mémoire ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Concernant le mémoire, il n'y a pas de raison pour qu'il ne soit pas évalué. Tout a été mis en place pour que les conditions d'évaluation du mémoire puissent se faire à distance, avec des aménagements qui ont été décidés par les équipes pédagogiques, en fonction de l'avancée des travaux des étudiants, parfois avec des soutenances en visio. Le plan de continuité pédagogique prévoyait aussi l'évaluation qui, en évaluation par compétence et en contrôle continu, est pensée conjointement à l'enseignement. Si certaines compétences n'ont pas pu être évaluées, elles ont été neutralisées.

**Isabelle Artigues** souligne qu'il est constaté une certaine souffrance au travail, un sentiment de n'avoir jamais autant travaillé et que la bienveillance envers les formateurs n'a pas été ressentie par tous. Si ce type de situation devait se reproduire, que serait-il fait pour que notre charge de travail ne soit pas aussi lourde ?

**Valérie Munier** confirme qu'il y a eu ces ressentis dans tous les Inspé. Il y a eu une vraie volonté de la part des formateurs d'assurer cette mission de service public et d'accompagner au mieux les étudiants, ce qui est extrêmement chronophage. Les formateurs ont beaucoup donné de leur temps et de leur énergie en prenant sur leurs vies personnelles, la frontière entre la vie personnelle et professionnelle s'étant un peu brouillée. La question qui se pose, au-delà de l'urgence, est comment rendre cette situation pérenne si à la rentrée nous devons reprendre dans un contexte similaire. Cette surcharge de travail doit être organisée et minimisée.

**Pascale Brandt-Pomares** : Il est évident que le travail à distance, d'autant plus dans ces conditions radicales, fait que la charge de travail a révélé ce que l'on faisait avant mais avec la difficulté de travailler en non présentiel, cela tout en gérant les situations personnelles. La bienveillance doit s'appliquer aux étudiants et à tous les personnels. La situation pour les étudiants a été difficile et c'est la même chose pour certains des enseignants et personnels. Il faut que tout le monde apprenne à faire cette régulation, notamment à ne pas en faire plus à distance qu'en présentiel. À partir du moment où il a fallu organiser l'accompagnement des étudiants, certains enseignants se sont sentis investis d'une telle mission qu'ils allaient au-delà de ce qu'ils auraient fait en présentiel. Cette régulation a servi d'expérimentation et devrait permettre de mieux évaluer les choses pour l'avenir. Il

faut aujourd'hui envisager la rentrée, avec des outils de travail à disposition sur les sites, ce qui n'oblige plus à faire la continuité pédagogique à domicile où il est plus difficile de distinguer ce qui relève du privé et du temps de travail. Il n'y a pas eu de pression envers les enseignants et si c'est le cas, cela va totalement à l'encontre des objectifs de la direction. Contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, tous les enseignants se sont beaucoup investis, à tous les niveaux d'enseignement et cela est inhérent à l'activité pédagogique. Il y a d'abord le lien avec les apprenants, qu'il faut maintenir, cela étant beaucoup plus difficile et chronophage à distance et par l'intermédiaire uniquement de moyens numériques. Cette situation pédagogique permet de poser de grandes questions pour l'avenir et notamment sur ce qui peut être utile en technologies numériques, y compris en dehors de la situation de confinement. Les Inspé, avec la formation des enseignants dont ils ont la responsabilité, sont les fers de lance pour faire avancer et évoluer ces questions. Nous voyons les possibles mais aussi les travers, notamment le fait qu'une journée de travail doit être bornée et ne pas menacer les équilibres personnels.

**Claire Enéa-Drapeau** ajoute des informations concernant les étudiants en situation de handicap. Ils sont plus de 70 répartis sur les 3 sites, Aix, Avignon et Marseille. Nous avons effectué un suivi rapproché des étudiants, en lien avec le bureau de la mission handicap AMU et du relais handicap d'Avignon. Nous avons pu fournir, comme pour les autres étudiants, des colis alimentaires, ordinateurs, soutiens psychologiques. De nouvelles situations se sont déclarées, en dehors de la crise sanitaire. Dans la mesure où s'est mis en place le plan personnalisé pour les études supérieures, il y a un suivi et des adaptations sont déjà mises en place pour assurer la continuité pédagogique avec ces étudiants. Dans ces conditions, beaucoup d'entre eux bénéficiaient déjà d'un accompagnement à distance. Au-delà de toutes les difficultés que cela a pu générer, la continuité pédagogique n'a pas été une contrainte supplémentaire mais a plutôt été facilitée.

**Bernard Chirol** confirme les remontées exprimées par Isabelle Artigues. La souffrance des personnels est la même sur Aix. Une équipe d'enseignants-chercheurs a lancé une enquête qui a eu plusieurs milliers de réponses. Ce travail a déjà fait l'objet d'un article exposant les résultats de cette enquête qui prend en compte le regard des élèves, des étudiants, des enseignants, de l'école maternelle jusqu'à l'université. D'autre part, il y a une demande d'équipement en ordinateurs portables et en matériel, car c'est souvent le matériel personnel qui est utilisé, cela à tous les niveaux d'enseignement. Il faudrait aussi revenir sur la souffrance des étudiants que nous avons ressentie à travers nos travaux.

**Valérie Munier** confirme l'intérêt de cette enquête, faisant partie des premières lancées et ayant été largement diffusée. Il est important que les chercheurs se penchent sur ces questions pour fournir des analyses car nous avons besoin de cet appui de la recherche pour organiser la suite dans des conditions qui ne changeront probablement pas rapidement. Cet appui de la recherche est fondamental et c'est l'une des richesses des Inspé. Sur l'aspect chronophage, c'est effectivement quelque chose qui ressort de toutes les enquêtes qu'elles émanent de la recherche ou des syndicats : la continuité pédagogique prend l'espace des autres activités, y compris de la recherche.

**Pascale Brandt-Pomares** ajoute qu'elle a été contactée par l'équipe ayant effectué cette enquête très tôt afin de diffuser leurs questionnaires et a été tout de suite intéressée et consciente du besoin de ces résultats.

**Isabelle Artigues** revient sur la question des équipements en matériel des formateurs, qui ont utilisé leurs outils personnels et demande si les remboursements de cartouches et ramettes de papier pourraient être pris en compte ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Toutes les demandes seront étudiées, chacun a fait de son mieux et souvent sur ses propres ressources, s'il y a des fournitures pédagogiques qui

peuvent être compensées, on pourra l'envisager. Concernant l'équipement en ordinateurs, il n'y a que les enseignants-chercheurs équipés par les laboratoires qui aient des ordinateurs en propre, mais tous les enseignants ne sont pas équipés en ordinateurs par l'université. Cela est également un problème pour les étudiants qui aujourd'hui n'ont pas d'ordinateur, il faut étudier quelles sont les possibilités et les priorités.

**Ariane Richard-Bossez** précise que tous les laboratoires n'équipent pas les enseignants-chercheurs en ordinateurs portables et ce d'autant moins qu'il y a des ordinateurs fixes dans les bureaux. Il n'y a pas de dotation systématique en ordinateurs portables.

**Pascale Brandt-Pomares** confirme l'intérêt de ces questions qui ne peuvent pas être résolues immédiatement et ne pourront pas l'être par l'Inspé seul.

**Ariane Richard-Bossez** : les contrats qui ont été passés pour des ordinateurs fixes ne permettent pas de convertir les équipements en portables, ce qui est dommage car il y a parfois plusieurs équipements utilisés sur différents lieux alors qu'un seul portable serait plus adapté et moins coûteux à l'échelle d'AMU.

**Valérie Munier** confirme que ces questions sont à discuter mais ne sont malheureusement pas simples, surtout en ce qui concerne les enseignants non chercheurs. Dans les collèges et les lycées, l'équipement est très dépendant des politiques des collectivités.

**Véronique Augé** : Nous avons tous dû réagir dans l'urgence, sans connaître les leviers d'action mais en argumentant nous pourrions établir un état des besoins et proposer un plan d'équipement sur plusieurs années, en allant vers une tendance à la formation à distance et vers un équipement numérique mobile.

**Pascale Brandt-Pomares** pose la question à Jean-Louis Leydet. Ce sont les collectivités qui prennent en charge les équipements. Est-ce que nous avons aujourd'hui des étudiants qui pourront arriver à l'université déjà équipés de leurs ordinateurs ?

**Jean-Louis Leydet** complète ces informations concernant l'équipement. Dans les Bouches du Rhône, les élèves et les enseignants des collèges ont été équipés en tablettes par la collectivité, d'abord par l'Etat, puis par le Conseil départemental. La continuité pédagogique pour les élèves a souvent été plus facile lorsqu'il y avait ces tablettes, même si se pose la question de l'utilisation de ces tablettes, mais aussi de la préparation des enseignants aux usages du numérique. Pour ce qui est des autres départements de l'académie, ce n'est pas le cas, il y a des inégalités. Pour les lycées, la Région a lancé un plan d'équipement en manuels numériques et tablettes à la rentrée, qui concerne les Secondes et les Premières des séries générales et technologiques. Les étudiants les auront pour la rentrée 2021. Là aussi la Région a équipé tous les professeurs avec ces mêmes tablettes, y compris les professeurs de Terminale. La question se pose et elle se pose encore plus dans le Premier degré, où il y a eu de vrais soucis avec des professeurs des écoles qui n'étaient pas équipés, et qui ne le sont toujours pas. Il est à noter également que les tablettes ne se substituent pas complètement à un ordinateur portable.

**Pascale Brandt-Pomares** ajoute que cette question de la fracture numérique, qui n'est pas nouvelle, a été rendue visible par la crise sanitaire et nous voyons qu'elle touche les étudiants et d'une certaine manière également les enseignants.

**Jean-Louis Leydet** : Les Assises du numérique auront lieu en novembre et seront déclinées au niveau des régions et des académies, ce qui amènera certainement une réflexion à ce sujet en septembre ou en octobre.

**Jean-Yves Dalverny** revient sur la souffrance des étudiants, notamment concernant le manque d'informations sur les concours, les stages, la titularisation, que nous pourrions dénoncer collectivement. Cela les laisse dans un sentiment d'incertitude et d'angoisse. Il

demande à la direction de s'associer aux autres Inspé pour faire remonter au Ministère ce besoin d'information sur cette fin d'année même si cela est compliqué. Nous pourrions peut-être saisir l'occasion de la rencontre au sujet de l'avancée des maquettes.

**Pascale Brandt-Pomares** précise que les trois directions des Ministères nous demandent des remontées sur ces maquettes par rapport à l'avancée de notre travail concernant la réforme. Mais ces questions cruciales ont néanmoins été soulevées. Les choses sont en train de se discuter même si nous ne sommes pas à même aujourd'hui de devancer des annonces officielles qui relèvent du Ministère. Concernant le jury de titularisation, la solution qui a été retenue est celle de faire au plus près de ce qui se fait normalement, en levant même l'obligation d'inspection pour les agrégés dans le processus de titularisation.

**Jean-François Paba** ajoute que les jurys de titularisation, dans l'académie, sont fixés, sous réserve des injonctions ministérielles, aux dates suivantes :

- 29 et 30 juin pour le 2<sup>nd</sup> degré
- 25 et 26 juin pour le 1<sup>er</sup> degré

**Pascale Brandt-Pomares** : Concernant les concours, cela est différent en fonction du fait que les épreuves aient eu lieu avant le confinement ou pas. Pour tous les concours pour lesquels les épreuves écrites ont eu lieu avant le confinement, il y aura des épreuves orales dont nous ne connaissons pas encore les dates, qui vraisemblablement s'étaleront plus loin dans l'été qu'habituellement. Et pour les concours dont les épreuves écrites ne s'étaient pas encore déroulées, il n'y aura pas d'épreuve orale, seules les épreuves écrites seront prises en compte. Pour le concours PE, on parle de la date du 10/11 juillet.

**Valérie Munier** : Il y a également une incertitude au niveau des dates en fonction de la zone géographique. Les épreuves supplémentaires des académies d'Ile de France devraient se faire quand même. Les informations et les dates communiquées ici ne le sont pas encore de manière officielle et définitive.

**Isabelle Artigues** demande s'il y aura une réunion de Mention 1 comme il était prévu car il y a une volonté des formateurs de discuter sur la maquette 1<sup>er</sup> degré.

**Frédéric Saujat** : En effet nous avons arrêté une date mais la réunion n'a pas eu lieu car c'était le début du confinement. Il y aura une réunion d'ici la fin mai, même si c'est assez compliqué en ce moment car nous sommes tous absorbés par différentes urgences, comme suivre les travaux des étudiants, participer aux comités de sélection nécessitant de faire des rapports sur les candidatures, etc. Il faut une réunion du conseil de mention mais aussi une réunion sur site, comme cela est prévu à Saint Jérôme.

**Valérie Munier** : Sur la question des maquettes, le réseau des Inspé a aussi alerté les directions au niveau national pour noter toute la difficulté qu'il allait y avoir à préparer et mettre en œuvre des maquettes pour le mois de novembre. Nous sommes extrêmement pris par la fin de l'année, les évaluations, les mémoires et nous devons aussi nous projeter dans une rentrée de septembre avec une partie des cours en présentiel et beaucoup de choses à repenser. Une alerte a été faite pour dire que nous allions avoir du mal à mener tous les chantiers de front, même si dans l'Inspé d'Aix-Marseille cela est plus avancé et pour demander un décalage des remontées des maquettes. Mais pour l'instant les directions ne semblent pas prêtes à décaler.

**Pascale Brandt-Pomares** confirme que cette période est difficile et qu'il faudrait vraiment obtenir un délai car novembre ne paraît pas réaliste si l'on souhaite que la concertation soit mise en place et que les groupes de travail puissent travailler dans l'élaboration constructive et non dans l'urgence.

## 2. Approbation du procès-verbal du 3 février 2020

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2020 est adopté à l'unanimité.

## 3. Evolution de la formation : évolution des maquettes

**Jean-François PABA** présente les éléments essentiels de l'évolution de l'avancement des maquettes, en commençant par l'état d'avancement au 16 mars 2020 date du début du confinement, puis l'avancement pendant cette période et l'organisation du travail dans l'avenir.

Le diaporama de cette présentation est disponible sur AMUBOX.

**Ariane Richard-Bossez** demande confirmation de l'information concernant la possible réorganisation des délais, avons-nous une idée de la date du retour au sujet de notre demande de report ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Nous n'avons pour l'instant encore aucune idée des retours car la demande n'a pas encore été formulée de manière officielle. C'est le message général que la quasi-totalité des directeurs d'Inspé a fait remonter. Nous formulerons cette demande dans le document commun à tous les Inspé et porté par tous les directeurs. Pour donner une vision plus précise nous pouvons nous dire qu'il faut continuer à travailler pour une remontée au mois de novembre, de l'état de notre avancement, quitte à travailler davantage par la suite sur la mise en place et l'organisation. Aucun directeur n'a remis en cause le fait de devoir mettre en œuvre cette réforme, dont plusieurs ont salué les contenus. La demande est d'avoir une prise sur la mise en œuvre des éléments de cette réforme, dont certains sont des choses que nous avons déjà mises en œuvre, comme l'approche par compétences, ou des choses sur lesquelles nous souhaitons apporter des améliorations. Il pourrait y avoir un délai entre les rendus officiels et les réalités effectives, mais cela ne nous empêchera pas d'avancer sur le sujet.

**Valérie Munier** confirme les explications de Pascale Brandt-Pomares et ajoute que cela se passe de la même manière dans les autres Inspé, avec toutes les difficultés que nous avons soulignées concernant la mise en œuvre de la continuité pédagogique. Même si nous avons progressé sur la maîtrise des outils, il reste compliqué de construire les nouvelles maquettes entièrement à distance et cela prend du temps.

## 4. Questions diverses

**Jean-François Paba** remarque qu'il pourrait être intéressant de se questionner sur le dispositif en lien avec la valorisation et le perfectionnement des compétences des enseignants, imbriqués dans la formation et d'envisager collectivement la manière dont pourrait s'organiser le séminaire d'été, ne serait-ce que dans sa partie technique.

**Pascale Brandt-Pomares** propose que nous ouvrions ici le début d'une réflexion à laquelle pourraient s'associer tous ceux qui le souhaitent, en se rapprochant de la chargée de mission accompagnement au développement professionnel des enseignants et de la directrice adjointe relation recherche/formation/terrain. Il faudra en effet faire en sorte que le séminaire qui était prévu soit revu dans sa forme et au regard des circonstances et non sur le fond, le but étant toujours d'accompagner les transformations collectivement.

**Martine Conio** confirme l'intérêt de travailler cette question collectivement et de mettre en synergie le travail des groupes de parcours, des groupes transversaux, qui pourront faire remonter et partager leurs analyses. Ce séminaire devra aussi certainement, pour la

1<sup>ère</sup> fois, être organisé à distance ou en mode mixte, en s'assurant qu'il ne soit pas en mode dégradé.

Il y a eu pour l'instant peu de remontées concernant le questionnaire avant le confinement, il faudrait faire de nouvelles extractions et relancer ce travail en faisant appel à tous les volontaires pour élaborer ce séminaire sous une forme inédite.

**Pascale Brant-Pomares** confirme la date prévue du 22 juin pour le prochain CCI.

*L'ordre du jour ayant été épuisé Valérie Munier remercie les participants et clôt la séance à 16h15.*